

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR

N°2026-00026

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 11 août 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'un second bâtiment principal de type unifamiliale isolée dans le but d'accueillir des travailleurs étrangers.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.1.2, stipule qu'un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal, sauf si le terrain est situé dans les zones industrielle, publique et mixte lorsque l'on retrouve un bâtiment commercial sur un terrain ou s'il s'agit de bâtiments utilisés à des fins agricoles, y compris la résidence rattachée à l'exploitation, et qui sont situés dans une zone agro-forestière.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 987 860 du cadastre du Québec, sise au 588, chemin Allen, dans la zone AF-8.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 11 août 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 juillet 2026.

(Signé)

James L. Lacroix
Directeur général et greffier-trésorier